

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE - PÔLE TRADITIONS ET RÊVERIES - N° 2024-103**

**ARRÊTÉ AUTORISANT LE PASSAGE DES CLOCHES,  
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
PAR LES LAPINS, LIÈVRES, POULES ET CANARDS  
POUR TRANSPORTER ET DISTRIBUER LES ŒUFS DE PÂQUES**

**JARDIN DE ROBINSON**

**DIMANCHE 31 MARS 2024**

**FÊTE DE PÂQUES - CHASSE AUX ŒUFS**

Le Maire du Plessis-Robinson,

Considérant la nécessité de fêter Pâques le dimanche suivant la première lune de printemps, annonçant la fin du solstice d'hiver et le point à partir duquel le jour devient plus long que la nuit,

Considérant la tradition catholique disant que les œufs sont apportés par les cloches de Pâques venues de Rome,

Considérant que les Cloches, en tintant allégrement, sèment les œufs pour que les enfants s'amuse à les chercher dans les jardins,

Considérant que l'œuf est le symbole de Pâques depuis l'Antiquité pendant laquelle les Romains, Égyptiens et Perses s'offraient des œufs peints, signe de vie au printemps ; depuis la Renaissance où les Aristocrates s'offraient des œufs en métal précieux ; depuis le XIXème siècle quand les œufs en chocolat sont apparus,

Considérant la nécessité de laisser perdurer la coutume datant du XIIIème siècle en Europe d'offrir des œufs le matin de Pâques,

Considérant la tradition venue d'Allemagne disant que les œufs sont distribués aux enfants par des lapins et lièvres,

Considérant la créativité des chocolatiers à élaborer des poules et des canards en chocolat arguant du fait que ces volatiles pondent des œufs,

Considérant qu'être gourmand est un plaisir et qu'il n'y a aucun mal à se faire du bien,

Considérant la nécessité de se retrouver en famille et entre amis,

Vu l'inoubliable expédition qu'est la chasse aux œufs issue de la combinaison des considérations précitées,

Considérant que pour mener à bien cet événement pour le bonheur des petits et des grands, il convient d'autoriser le passage des cloches, l'occupation du domaine public par les lapins, lièvres, poules et canards afin de transporter et distribuer les œufs de Pâques, dimanche 31 mars 2024 au Jardin de Robinson,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

**Dimanche 31 mars 2024**, la Ville du Plessis-Robinson autorise le passage des Cloches, l'occupation du domaine public par les lapins, lièvres, poules et canards pour transporter, distribuer et/ou cacher les œufs de Pâques dans le Jardin de Robinson.

À l'issue de cette opération, la chasse aux œufs sera déclarée ouverte aux enfants.



Grand Prix Européen  
de l'Urbanisme



Fleur d'Or



Victoires  
du Paysage



Ville solidaire,  
Ville conviviale



Ville amie  
des enfants



Prix d'excellence  
de la Démocratie  
participative



API cité

Il est préconisé aux parents d'équiper leurs enfants de manteaux de saison avec des poches et/ou de les munir d'un sac ou d'un panier pour les remplir de friandises.

Il est préconisé aux parents de se munir de serviettes en papier pour essuyer les joues roses et petites mains barbouillées de chocolat (ou de terre).

La Ville ne sera pas tenue responsable d'éventuelles crises de foie, désordre intestinaux liés à une surconsommation de chocolat, ni même des potentielles chamailleries des bambins ayant trouvé un œuf en même temps (le chifoumi fonctionne assez bien pour les départager).

Il est strictement interdit de ramasser, d'emporter et de manger les lapins, lièvres, poules et canards à plumes et poils vivants (ou non) qui se seraient égarés dans le parc par mégarde.

La Ville souhaite avant tout vous permettre de passer un moment très agréable de rires et de partages.

**ARTICLE 2 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par une interdiction de chocolat pendant un an conformément aux lois et règlements du monde légendaire des Cloches, des lapins et des lièvres.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera affiché dans le périmètre concerné par le pétitionnaire.

**ARTICLE 4 :**

Copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Responsable de la Police Municipale,


Les chocolatiers,

Les détenteurs des lapins et des lièvres,

Le service évènementiel du Vatican en charge des Cloches de Pâques,

Le Service Communication,

Fait au Plessis-Robinson le 12 mars 2024,

Le Maire  
  
Philippe PEMEZEK